

Convocation du Conseil Municipal

Le 28 mars deux mille dix-sept, le Conseil Municipal a été convoqué pour le
jeudi 6 avril 2017 à 18h30

Ordre du jour :

- Vote des taxes 2017
- Tarifs assainissement 2017
- Budget primitif 2017
- Accueil services civiques
- Prolongation location « Le Savine »
- Frais de fonctionnement de l'école : participation des communes
- Régie de recettes festivités
- Coupe de bois aux Fourches
- Travaux sylvicoles à Barbaliche
- Questions diverses : Dans la mesure du possible, merci de les soumettre en avance à M. le Maire afin d'améliorer la pertinence des réponses à apporter.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

* * * * *

L'an deux mille dix-sept le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHASSAIGNE François.

Présents : MM. CHASSAIGNE François, JOUBERT Serge, GACHON Huguette, HERITIER Roland, DEROSSY Marie-Pierre, CHASSAIGNE André, BARRY Alexis, POURCHER Michel, DELAPORTE Christine, ALCALAY-RIOUX Fabienne, CAMBRAY Huguette, MONTALBANO Isabelle.

Absents excusés : MM. COMBRIS Josiane, GRAEL-BOIVIN Patrick (procuration à CAMBRAY Huguette), MENAGER Anthony.

Secrétaire de séance : DEROSSY Marie-Pierre.

Vote des taxes 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter les taux d'imposition 2017. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux en 2017 :

Taxe d'Habitation :	10,38 %
Foncier Bâti :	11,35 %
Foncier non Bâti :	50,49 %.

Révision tarifs service assainissement.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il a lieu de procéder à la révision du prix des tarifs du service de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe les tarifs 2017 comme suit :

- Abonnement : 49 € H.T. par habitation raccordée à un collecteur des eaux usées.

L'abonnement n'est pas dû quand le compteur d'eau est déposé.

- Taxe d'assainissement : 0,98 € H.T. le m3 d'eau consommé au-delà d'une consommation de 50 m3.
- Participation pour raccordement à l'égout : 330 € H.T.

Budgets primitifs

Le Maire présente les budgets primitifs 2017 :

Budget général :

Section de fonctionnement : Le budget primitif s'équilibre à 704 989 €.

Section d'investissement : Le budget primitif s'équilibre à 600 212 €.

Les principaux projets de l'année 2017 sont :

- Le Programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) : réhabilitation thermique des bâtiments communaux ;
- La rénovation de la salle des fêtes ;
- La voirie communale : Les Chaux à Chenailles et Losfournet ;
- La mise en accessibilité des bâtiments communaux ;
- La mise en conformité de l'éclairage public ;
- Le columbarium.

Service assainissement :

Section d'exploitation : 42 035 €.

Section d'investissement : 64 569,33 €.

Budget bois :

Il s'équilibre à 50 450,37 €

CCAS :

Il s'équilibre à 6 852 €.

Budget équipement touristique :

Section de fonctionnement : 148 800 €

Section d'investissement : 1 002,57 €.

Accueil Services Civiques

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif « service civique » qui s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale chargée de la cohésion sociale afin d'accueillir deux jeunes en service civique en vue de leur confier des missions relatives à l'environnement et à la culture.

Renouvellement Gérance du Savine

Vu la délibération du 27 octobre 2016,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler à compter du 10 mai 2017 la convention de gérance du Savine à la Spl Saviloisirs jusqu'au 31 décembre 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, hors participation au vote de Mr CHASSAIGNE François,

- Autorise le renouvellement de la convention de gérance du Savine à la SPL Saviloisirs
- Autorise de fixer le loyer mensuel du fonds de commerce à 300 € HT hors saison (septembre à juin) et à 900 € HT pour la saison estivale (juillet à août).
- Autorise et charge Monsieur Serge JOUBERT, pour signer tous les documents afférents à cette décision.

Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'application de l'article 23 de la loi n° 83-663, du 22 juillet 1983 modifiée par les lois du 9 janvier et du 19 août 1986. Cet article fixe le principe général d'une répartition intercommunale des charges des Écoles Publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

En ce qui concerne l'école primaire de Saint-Amant-Roche-Savine, les élèves des communes voisines scolarisés sont au nombre de 13, répartis comme ci-dessous :

- Grandval 3 élèves dont 1 présents jusqu'au 03/11/2015
- Le Monestier 6 élèves
- Saint-Eloy-La-Glacière 4 élèves dont 1 présents jusqu'au 03/11/2015
- Les élèves restant à la charge de Saint-Amant-Roche-Savine sont au nombre de 41 élèves,

dont 5 élèves extérieurs au secteur scolaire.

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance au Conseil Municipal des dépenses effectuées en 2016, elles se sont élevées à : **41 042,71 €**

Nombre d'élèves en 2015-2016: 54, **soit 760,05 €** par élève.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal fixe la répartition pour chacune des communes concernées et suivant leur potentiel fiscal à : Grandval : **1515,34 €** - Le Monestier : **5 027,73 €** - St-Eloy-La-Glacière : **2 530,78 €** - St-Amant-Roche-Savine : **30 850,43 €**

Régie de recettes festivités

Extension régie point service / salle des fêtes – Budget animation touristique

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2012 portant création d'une régie de recettes point service / salle des fêtes

Considérant que certaines manifestations culturelles organisées sur la commune nécessitent l'encaissement de recettes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'habiliter la régie existante à encaisser ces produits. Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'extension de la régie existante qui sera ainsi dénommée régie de recette point service / salle des fêtes / festivités.

Tarif spectacle San Salvador du 10 juin 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la décision d'étendre la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de manifestations culturelles et notamment les recettes du spectacle programmé le 10 juin 2017 à l'église, il est nécessaire de mettre en place les tarifs.

Le Conseil Municipal décide de fixer un tarif d'entrée à :

- 6 € pour les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi et les personnes bénéficiaires du RSA.
- 10 € pour les autres personnes.

Coupe de bois aux Fourches

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2017, les destinations suivantes :

Mise sur le marché de la parcelle n°1 pour une surface de 4,9 ha en forêt de St-Amant-Roche-Savine.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération.

Nouvelle adhésion à Ciné Parc.

Monsieur le Maire expose que la commune de Tours sur Meymont a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal Ciné Parc après une période d'essai effectuée de juillet 2016 à avril 2017. Tous les membres sont donc appelés à délibérer à ce sujet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune de Tours sur Meymont au Syndicat Intercommunal Ciné Parc.

Demande Hugon :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame Fabrice HUGON qui, considérant qu'ils sont les seuls propriétaires des parcelles accessibles via l'impasse des gardes champêtres, demandent l'autorisation de procéder à la fermeture de son accès par un portail, tout en maintenant un passage pour accéder à la cave du bâtiment de la poste.

Après discussion, le conseil municipal décide d'étudier la possibilité de faire une permission de voirie, solution qui apparaît la plus pratique en vue de la problématique du lieu.